



États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Syndicat des employées et employés nationaux
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des produits et charges	5
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Comparaison des produits et charges réels avec les montants budgétés	18

Baker Tilly Ottawa LLP / s.e.n.c.r.l.
Chartered Professional Accountants
Comptables Professionnels Agréés
400-301 promenade Moodie Drive
Ottawa, ON
Canada K2H 9C4

T: +1 613.820.8010
F: +1 613.820.0465

ottawa@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres du Syndicat des employées et employés nationaux

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des employées et employés nationaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, les états de l'évolution des actifs nets, des produits et charges et de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Syndicat;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Ottawa s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
10 août 2026
Ottawa (Ontario)

Syndicat des employées et employés nationaux

État de la situation financière

au 31 décembre

2025

2024

Actif

Court terme

Trésorerie (note 2)	5 637 117 \$	4 055 077 \$
Cotisations à recevoir - AFPC	1 004 698	1 022 532
Intérêts courus à recevoir	70 070	80 748
Divers comptes à recevoir	9 844	6 799
Avances aux officiers	4 297	1 200
Autres débiteurs	22 183	-
Frais payés d'avance	321 797	229 557

7 070 006 5 395 913

Placements (note 3)

21 329 145 20 165 623

Immobilisations corporelles (note 4)

66 151 88 677

28 465 302 \$ 25 650 213 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et frais courus (notes 5 et 8)	3 509 154 \$	2 396 940 \$
Ristournes à payer aux sections locales (note 6)	266 885	267 426
Heures supplémentaires et congés annuels accumulés	312 816	237 830

4 088 855 2 902 196

Provision pour indemnités de départ (note 7)

677 266 769 939

4 766 121 3 672 135

Actifs nets

Non affecté (note 8)	14 110 508	14 445 944
Investi en immobilisations corporelles	66 151	88 677
Affectation interne - éventualités (note 9)	5 529 752	4 272 401
Réserve interne - autres (note 10)	3 992 770	3 171 056

23 699 181 21 978 078

28 465 302 \$ 25 650 213 \$

Approuvé au nom de l'exécutif national

Dominic Lavoie

Membre

Syndicat des employées et employés nationaux

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Affectation interne - éventualités	Réserve interne - autres	Total 2025	Total 2024
Solde, début de l'exercice						
Comme indiqué précédemment	14 672 318 \$	88 677 \$	4 272 401 \$	3 171 056 \$	22 204 452 \$	18 044 583 \$
Correction d'une erreur comptable (note 8)	(179 848)	-	(46 526)	-	(226 374)	(226 374)
Redressé	14 492 470	88 677	4 225 875	3 171 056	21 978 078	17 818 209
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 086 741	-	-	(365 638)	1 721 103	4 159 869
Transfert durant de l'exercice	(2 491 229)	-	1 303 877	1 187 352	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 310)	34 310	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	56 836	(56 836)	-	-	-	-
Solde, fin de l'exercice	14 110 508 \$	66 151 \$	5 529 752 \$	3 992 770 \$	23 699 181 \$	21 978 078 \$

Syndicat des employées et employés nationaux Etat des produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2025

2024

Produits

Cotisations	11 556 920 \$	11 248 898 \$
Intérêts et dividendes (notes 3 et 8)	705 629	649 239
Pertes sur vente de placements	(47 053)	(244 495)
Gains latents sur les placements	658 162	1 051 029
	12 873 658	12 704 671

Charges

Service aux membres - Personnel

Avantage sociaux	1 041 693	864 222
Provision pour indemnités de départ	141 555	219 283
Salaires	3 302 635	3 084 687
Recrutement et formation du personnel	279 805	175 551
Déplacement et dépenses du personnel	380 752	152 277

Total Service aux membres - Personnel

5 146 440 4 496 020

Responsabilisation des membres

Négotiations collectives	46 225	-
Conférences et colloques	1 402 035	1 144 670
Congrès et colloques - AFPC	20 662	56 565
Dons	3 233	26 000
Droits de la personne - Comité et Conférence	1 063 348	176 928
Représentation des membres	6 013	25 782
Formation des membres	19 827	24 657
Services extraordinaires aux membres	10 298	4 282
Articles promotionnels	-	27 607
Provision pour honneurs, lauréates et bourses	815	15 821
Traduction - Écrites	78 873	45 623
Comité CSP	23 107	91 612

Total Responsabilisation des membres

2 674 436 1 639 547

Dirigeants

Dépenses de l'exécutif - Activités régionales	330 953	137 642
Dépenses de l'exécutif - Activités nationales	24 571	72 993
Réunions de l'exécutif	818 817	832 756
Dépenses du Président	424 565	231 793
Dépenses du Vice-Président	286 876	200 681
Réinstallation des Officiers Nationaux	3 271	6 400
Tutelle	49 309	63 919

Total Dirigeants

1 938 362 1 546 184

Syndicat des employées et employés nationaux État des produits et charges (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
Fonctionnement du bureau		
Amortissement des immobilisations corporelles	56 836	72 265
Frais de bureau (note 8)	189 614	210 579
Assurance	24 913	29 678
Honoraires professionnels	756 715	189 905
Loyer	365 239	360 624
Total Fonctionnement du bureau	1 393 317	863 051
	11 152 555	8 544 802
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	1 721 103 \$	4 159 869 \$

Syndicat des employées et employés nationaux État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	1 721 103 \$	4 159 869 \$
Ajustement pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	56 836	72 265
Gains réalisés et non réalisés sur les placements	(611 109)	(806 534)
	1 166 830	3 425 600
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Cotisations à recevoir - AFPC	17 834	(9 587)
Intérêts courus à recevoir	10 678	(6 796)
Divers comptes à recevoir	(3 045)	5 021
Avances aux officiers	(3 097)	10 600
Autres débiteurs	(22 183)	-
Frais payés d'avance	(92 240)	(9 287)
Créditeurs et frais courus	1 112 215	104 872
Ristournes à payer aux sections locales	(541)	98 493
Heures supplémentaires et congés annuels accumulés	74 986	(26 802)
Provision pour indemnités de départ	(92 673)	(33 019)
	2 168 764	3 559 095
Activités d'investissement		
Acquisition des placements	(6 089 254)	(11 985 243)
Produits de disposition des placements	5 536 840	11 453 138
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 310)	(39 832)
	(586 724)	(571 937)
Augmentation de la trésorerie	1 582 040	2 987 158
Trésorerie, début de l'exercice	4 055 077	1 067 919
Trésorerie, fin de l'exercice	5 637 117 \$	4 055 077 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables

Nature de l'organisation	La mission du Syndicat des employées et employés nationaux, un syndicat progressiste et démocratique de l'Alliance de la fonction publique du Canada, est d'assurer que ses membres, ses dirigeantes et dirigeants et les membres de son équipe permanente : ♦ Travaillent en solidarité pour représenter un effectif diversifié; ♦ Soutiennent et autonomisent les sections locales et les membres; et ♦ Protègent, avancent et fassent la promotion des droits des travailleuses et travailleurs et les droits de la personne. Le Syndicat est une organisation syndicale non constitué et par conséquent, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.
Base de présentation	Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes font partie des principes comptables généralement reconnus au Canada.
Utilisation d'estimations	La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont incidence sur les montants des actifs et passifs et des produits et des charges comptabilisés à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent être différents des meilleures estimations de la direction à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles. Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque les ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer le recouvrement des comptes à recevoir, la juste valeur marchande des placements, l'estimation des provisions pour charges à payer, des indemnités de départ ainsi que des heures supplémentaires et congés annuels accumulés.
Instruments financiers	Les instruments financiers sont soit des actifs ou des passifs du Syndicat qui, en général, représentent pour le Syndicat un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une tierce partie ou une obligation de payer de la trésorerie ou un autre actif financier à une tierce partie.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers sans lien de dépendance

Le Syndicat évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers sans lien de dépendance à leur juste valeur. La Syndicat évalue ultérieurement tous ses instruments financiers sans lien de dépendance au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des produits et charges.

Les actifs et passifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les comptes à recevoir et autres créances, les comptes fournisseurs et charges à payer, la provision pour les indemnités de départ et la provision pour les heures supplémentaires et congés annuels accumulés.

Les actifs financiers sans lien de dépendance évalués à la juste valeur comprennent les placements.

Dépréciation

Les actifs financiers mesurés au coût amorti sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de la réduction, s'il existe, est comptabilisé dans l'état des produits et charges. La dépréciation précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, pourvu que l'actif n'excède pas le montant établi avant la constatation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des produits et charges.

Coûts de transaction

Le Syndicat comptabilise ses coûts de transaction dans l'état des produits et charges de la période où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés selon les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Syndicat est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût. Le Syndicat prévoit un amortissement selon les méthodes suivantes, à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimée. Les taux et méthodes d'amortissement annuels sont les suivants :

Équipement	Linéaire	3 ans
Ameublement	Linéaire	4 ans
Mobiliers	Linéaire	10 ans
Armoires	Linéaire	5 ans

Les immobilisations avec un coût inférieur à 500 \$ ainsi que les logiciels informatiques sont comptabilisés en charges dans la période d'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Le Syndicat offre divers avantages sociaux à ses employés après leur départ à la retraite.

Indemnités de départ

Les employés qui quittent le Syndicat ont droit à une indemnité de départ calculée en fonction de leur ancienneté. Le Syndicat a comptabilisé le montant qui aurait été dû au titre des indemnités de départ si tous les employés avaient été licenciés à la fin de l'exercice.

Régime de retraite pluri-patronal

Le Syndicat participe à un régime de retraite pluri-patronal qui offre des prestations de retraite à tous ses employés. Le Syndicat verse des cotisations définies au fiduciaire du régime au nom de chaque employé. Les coûts liés à l'octroi des prestations dans le cadre du régime de retraite pluri-patronal sont comptabilisés comme une charge dans la période où les cotisations deviennent exigibles.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits Le Syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations sont comptabilisées dans le mois au cours duquel les déductions des membres sont effectuées.

Les produits de placement comprennent les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements détenus nets des frais de gestion de placement, ainsi que les gains et pertes, réalisés et non réalisés, le cas échéant. Les montants sont comptabilisés comme produits dans la période où ils sont gagnés.

2. Trésorerie

Les comptes bancaires du Syndicat sont détenus auprès d'une banque à charte Canadienne et génèrent des intérêts nominaux.

3. Placements

Les placements se détaillent comme suit :

	2025	2024
Trésorerie et placements à court terme	1 188 892 \$	861 831 \$
Revenu fixe	16 394 728	16 066 662
Actions ordinaires	3 745 525	3 237 130
	21 329 145 \$	20 165 623 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

3. Placements (suite)

Les titres à revenu fixe génèrent des intérêts à des taux compris entre 1,550 % et 5,219 % (1,550 % et 5,219 % en 2024). Leurs dates d'échéance varient entre juillet 2026 et juin 2030 (mars 2025 et juin 2029 en 2024). Le coût de ces titres s'élève à 15 849 077 \$ (15 738 357 \$ en 2024).

Les placements en actions ordinaires n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposés au risque de taux d'intérêt. Le coût de ces titres s'élève à 2 382 774 \$ (2 337 679 \$ en 2024)

Les placements ci-dessus comprennent des placements de 630 853 \$ (597 765 \$ en 2024) qui sont soumis à des restrictions internes pour les indemnités de départ.

Des frais de gestion de placement de 98 231 \$ (93 051 \$ en 2024) sont déduit des revenus d'intérêts et dividendes sur l'état des produits et charges.

4. Immobilisations corporelles

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement	304 085 \$	238 978 \$	65 107 \$
Ameublement	6 161	5 117	1 044
Mobiliers	2 754	2 754	-
	313 000 \$	246 849 \$	66 151 \$
	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement	271 167 \$	182 490 \$	88 677 \$
Ameublement	4 769	4 769	-
Mobiliers	2 754	2 754	-
	278 690 \$	190 013 \$	88 677 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

5. Crédoiteurs et frais courus

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 061 392 \$	732 009 \$
Cotisations locales à payer - non conformité	1 394 485	769 578
Congés syndicaux rémunérés	1 045 802	869 354
Versements gouvernementaux à payer	7 475	25 999
	3 509 154 \$	2 396 940 \$

Les congés syndicaux rémunérés correspondent au cumul des heures pendant lesquelles les membres se sont absentés du travail pour participer à des événements syndicaux au cours de l'année en cours et des années précédentes. Les employeurs sont autorisés à facturer ces heures au syndicat. Le syndicat ne verse le paiement à l'employeur qu'après réception d'une facture.

Le Syndicat dispose de facilités de crédit sous forme de cartes de crédit pour un montant total combiné de 250 000 \$. Au 31 décembre 2025, 17 564 \$ (51 943 \$ en 2024) de cette facilité étaient utilisés.

6. Ristournes à payer aux sections locales

Le Syndicat reçoit des paiements mensuels de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Ces paiements comprennent à la fois les cotisations propres au Syndicat et les remises payables aux sections locales. Ces remises payables aux sections locales sont détenues en fiducie et versées aux sections locales au cours du mois suivant leur réception de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Si une section locale n'est pas en conformité, ses remises continuent d'être conservées en fiducie jusqu'à ce qu'elle se mette en conformité. Voir la note 5.

Les présents états financiers ne comprennent pas les comptes des sections locales.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

7. Avantages sociaux futurs

Indemnités de départ

Les employés ont droit à une indemnité de départ à la fin de leur emploi, conformément à leur convention collective ou à leur contrat de travail individuel avec le Syndicat. Le Syndicat a comptabilisé ce passif en fonction des droits des employés en vertu de sa convention collective. Aucune évaluation actuarielle n'a été effectuée pour ce passif, mais les coûts annuels connexes sont calculés en fonction du taux de rémunération actuel de chaque employé appliqué à l'indemnité de départ supplémentaire annuelle acquise.

Régime de retraite pluri-patronal

Le Syndicat participe à un régime de retraite pluri-patronal à prestations définies pour tous ses employés à temps plein. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, car les informations disponibles sont insuffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations patronales du Syndicat au régime au cours de l'exercice se sont élevées à 307 033 \$ (356 506 \$ en 2024) et sont incluses dans les avantages sociaux des employés dans l'état des produits et charges.

8. Tutelle et correction d'une erreur comptable

Le Conseil d'administration national de l'AFPC a placé le Syndicat sous tutelle à compter du 24 octobre 2022. Le 6 mars 2024, le Conseil d'administration national de l'AFPC a voté la sortie de l'entité de l'administration. Cette décision faisait suite à celle prise en octobre 2023 de faire passer le syndicat de la tutelle à l'administration. Par la suite, le 24 octobre 2025, le Conseil d'administration national de l'AFPC a de nouveau placé le Syndicat sous tutelle.

Lors de l'audit de fin d'exercice 2025, il a été découvert que, au cours des exercices précédents, une partie du salaire de l'ancien administrateur de tutelle, se rapportant à l'exercice de 2023, a été facturée au Syndicat, mais n'a pas été comptabilisée en charges avant l'exercice 2025, lors du règlement du solde. Comme ces charges ne se rapportent pas à l'exercice 2025, cela est considéré comme une erreur comptable. À la suite de cette correction, les ajustements suivants ont été apportés :

État de la situation financière au 31 décembre 2024 :

	31 décembre 2024
Diminution des actifs nets non affectés d'ouverture (1 janvier 2024)	226 374 \$
Augmentation des créditeurs	(226 374)
Variation totale des passifs et actifs nets	- \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

8. Tutelle et correction d'une erreur comptable (suite)

Finalement, les frais de gestion de placement avaient été inclus dans les frais de bureau par erreur dans les états financiers de l'exercice précédent. Ces frais auraient dû être présentés nets des revenus d'intérêts et dividendes. Cette erreur a été corrigée dans les présents états financiers ainsi que dans les montants comparatifs de 2024.

9. Actif nets

Tous les montants avec restrictions internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'approbation de l'exécutif national.

Les actifs nets non affectés sont maintenus à un niveau d'au moins 10 % des charges, tandis que les actifs nets avec restrictions internes - éventualités sont maintenus à un niveau de 50 % des charges.

	2025	2024
Niveau minimum d'actifs nets non affecté - 10 % des charges	1 115 256 \$	854 480 \$
Niveau requis d'actifs nets avec restrictions internes - éventualités - 50 % des charges	5 576 278	4 272 401

10. Actifs nets avec réserve internes

	Réserve interne - Congrès triennal	Réserve interne - Réinstallation des officiers Nationaux	Réserve interne - Bourses	Réserve interne - Investissement technologique	Total
Solde, au début de l'exercice	1 409 639 \$	166 769 \$	94 648 \$	1 500 000 \$	3 171 056 \$
Utilisation des réserves internes pour charges connexes	-	(3 271)	-	(362 367)	(365 638)
Transfert aux réserves internes au cours de l'exercice	1 232 000	50 000	(94 648)	-	1 187 352
	2 641 639 \$	213 498 \$	- \$	1 137 633 \$	3 992 770 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

11. Passifs éventuels

Le conseiller juridique du Syndicat traite actuellement huit questions juridiques au nom du Syndicat liées à des griefs déposés par des employés. L'issue de ces passifs éventuels ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

12. Engagements

Le Syndicat loue des locaux en vertu d'un bail qui expire le 31 décembre 2026. Le total des paiements annuels minimaux futurs au titre du bail jusqu'à son expiration en 2026, y compris une estimation des coûts d'exploitation, totalisent 353 181 \$.

13. Instruments financiers

Le Syndicat est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et les concentrations de risque du Syndicat au 31 décembre 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie par défaut de remplir une obligation. Le risque de crédit principal du Syndicat se rapporte à ses cotisations à recevoir de l'AFPC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter de ses obligations liées à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et frais courus et autres passifs. La direction surveille de près les besoins en matière de flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations opérationnelles et financières.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts sur les marchés. Le Syndicat est exposé à des risques liés à la juste valeur de ses placements à taux d'intérêt fixe.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

13. Instruments financiers (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en question ou par son émetteur, ou par des facteurs qui influent sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Syndicat est exposée à ce risque à cause de ses placements.

Changements des risques

Il n'y a eu aucun changement significatif dans les expositions aux risques du Syndicat par rapport à l'exercice précédent.

Syndicat des employées et employés nationaux

Annexe - Comparaison des produits et charges réels avec les montants prévus au budget

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Réel	Prévu au budget	Écart (sous le montant prévu)
Produits			
Cotisations	11 556 920 \$	9 270 618 \$	2 286 302 \$
Intérêts et dividendes	705 629	155 000	550 629
Pertes sur les placements	(47 053)	-	(47 053)
Gains latent sur les placements	658 162	-	658 162
Total des Produits	12 873 658	9 425 618	3 448 040
Charges			
Service aux membres - Personnel			
Avantages sociaux	1 041 693	1 150 000	(108 307)
Provision pour indemnités de départ	141 555	80 000	61 555
Salaires	3 302 635	3 230 400	72 235
Recrutement et formation du personnel	279 805	80 000	199 805
Déplacement et dépenses du personnel	380 752	100 000	280 752
Total Service aux membres - Personnel	5 146 440	4 640 400	506 040
Responsabilisation des Membres			
Négotiations collectives	46 225	25 000	21 225
Conférences et colloques	1 402 035	750 000	652 035
Congrès et colloques - AFPC	20 662	30 000	(9 338)
Dons	3 233	5 000	(1 767)
Droits de la personne - Comité et Conférence	1 063 348	300 000	763 348
Représentation des membres	6 013	20 000	(13 987)
Formation des membres	19 827	37 000	(17 173)
Services extraordinaires aux membres	10 298	15 000	(4 702)
Articles promotionnels	-	25 000	(25 000)
Provision pour honneurs, lauréates et bourses	815	15 000	(14 185)
Traduction - Écrites	78 873	60 000	18 873
Comité CSP	23 107	70 000	(46 893)
Total Responsabilisation des Membres	2 674 436	1 352 000	1 322 436
Dirigeants			
Dépenses de l'exécutif - Activités régionales	330 953	350 000	(19 047)
Dépenses de l'exécutif - Activités nationales	24 571	55 000	(30 429)
Réunions de l'exécutif	818 817	450 000	368 817
Dépenses du Président	424 565	250 000	174 565
Dépenses du Vice-Président	286 876	210 000	76 876
Provision pour réinstallation des Officiers Nationaux	3 271	50 000	(46 729)
Tutelle	49 309	-	49 309
Total Dirigeants	1 938 362	1 365 000	573 362

Syndicat des employées et employés nationaux
Annexe - Comparaison des produits et charges réels avec les
montants prévus au budget

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Réel	Prévu au budget	Écart (sous le montant prévu)
Fonctionnement du Bureau			
Amortissement des immobilisations corporelles	56 836	140 000	(83 164)
Frais de bureau	189 614	180 000	9 614
Assurances	24 913	30 000	(5 087)
Honoraires professionnels	756 715	125 000	631 715
Loyer	365 239	360 000	5 239
Total Fonctionnement du Bureau	1 393 317	835 000	558 317
Congrès			
Congrès triennal	-	1 232 000	(1 232 000)
Total des Charges	11 152 555	9 424 400	1 728 155
Excédent des produits par rapport aux charges	1 721 103 \$	1 218 \$	1 719 885 \$